



Residant etranger espagnol souhaite travailler en france

Par **layla**, le **11/02/2008** à **21:00**

Bonjour mon fiancé est de nationalité marocaine et a une carte de résidence espagnole et qui donc peut circuler librement en France (moins de trois mois) a obtenu une promesse d'embauche. Aujourd'hui il est parti à la sous-préfecture de Saint-Denis pour demander une autorisation de travailler et apparemment de nouvelles procédures sont appliquées en ce mois de février on lui a répondu que ce n'était pas possible et on l'a orienté vers un visa salarié...? j'aimerais savoir quelles autres possibilités a-t-il pour venir travailler en France je vous prie! merci d'avance

Par **Nedj**, le **12/02/2008** à **08:25**

Bonjour, rnrnLa réponse qui a été faite à votre ami est curieuse dans la mesure où il a la qualité de ressortissant de l'Espace Economique Européen puisqu'il est de nationalité espagnole. rnrnA ce titre, il doit bénéficier de la liberté d'accès au séjour et au travail en France conformément à la liberté de circulation au sein de l'Union européenne (articles 39, 49 et 55 du traité CE). rnl est donc **dispensé de titre de séjour et d'autorisation de travail** et peut résider en France sous couvert d'un passeport en cours de validité ou d'une pièce d'identité, et y travailler sans avoir à demander au préalable une autorisation de travail.

Par **layla**, le **13/02/2008** à **20:30**

bonjour je vous remercie de m'avoir repondue...il n'est pas de nationalite espagnole encore (faut qu il travaille pendant 5 ans) il a juste une carte de residence espagnole avec laquelle il peut circuler librement mais ne peut pas travailler hors espagne.voila j'espere avoir ete claire.A la sous prefecture il lui repondu qu il fallait qu il demande un visa salarie en espagne?info intox incompetence du personnel?car la premiere fois on lui a remis une liste sur laquelle etaient inscrits des metiers et on lui a demande de revenir le mois prochain car il y a des nouvelles procedures.ce qu il a fait lundi!rnmerci d'avance

Par **Nedj**, le **14/02/2008** à **09:11**

S'il n'a pas la nationalité espagnole il est alors soumis à l'obligation de détenir un visa.

Par **layla**, le **14/02/2008** à **18:29**

bonjour je vous remercie de m'avoir repondue!je vais encore profiter de vos lumieres et de votre patience ;donc il doit demander son visa en espagne comme l'a bien signaler l'employee?a t il des chances d'etre accepter?

Par **Nedj**, le **15/02/2008** à **09:15**

Votre fiancé a le droit de circuler en France, d'y rester moins de 3 mois mais n'a pas le droit de s'y installer ni de travailler. Pour rester plus de 3 mois, il doit avoir un visa long séjour français à solliciter auprès du consulat.rnQuant à la réponse donnée à sa demande de visa, cela relève du pouvoir discrétionnaire de l'autorité consulaire

Par **lay**, le **17/02/2008** à **08:26**

Bonjour à quel consulat doit il demander?en france ou en espagne?

Par **Nedj**, le **18/02/2008** à **11:31**

Il doit demander son visa auprès du consulat de France en Espagne

Par **lay**, le **18/02/2008** à **14:32**

tres bien je vous remercie beaucoup de m'avoir eclairci à ce sujet!!

Par **Nedj**, le **18/02/2008 à 14:36**

De rienrrrnBonne continuation

Par **zammour**, le **07/12/2012 à 22:34**

voila jai cominitario espanol ma femme espanna je vais aller residence une france comment

Par **amajuris**, le **07/12/2012 à 23:03**

des formules de politesse sont d'usage sur ce site.rnposez votre question en français.

Par **gerard1962**, le **26/12/2012 à 16:03**

bonjour, un peu dans le même ordre, mon amie est chilienne, résidente en espagne, et souhaiterais s'installer en france... faudrait il qu'elle tranfert sa résidence? aurait elle le droit de travailler? j'ai beau retourner ce problème dans tous les sens, la plupart des informations semblent obsolètes, voire fausses, et les consulat ne répondent pas... il me semblait que l'obtention d'un titre de séjour donnant droit à travailler dans un pays de l'espace schengen était une condition suffisante... rnrnmerci de bien vouloir me donner quelques pistes

Par **ada20**, le **18/01/2013 à 00:24**

je suis un resident espagnole (13"ans)et me voila en france je veux travailler et je ne sais comment ça se pase

Par **alfa520**, le **30/01/2013 à 20:05**

bonjour les amis , je suis guinéens mais mon papa est espagnol et j'ai carte de 5 ans communauté européenne, je voulais savoir k'elle demarche je dois suivre pour travaillé en france

Par **musti**, le **18/02/2013 à 13:46**

bonjour ,je suis un residentespagnole avec carte longue duree est ce possible travailler en

france avec contrat indetermine? vous pouvez me renseigner ou m'aider merci

Par **rapazin**, le **19/02/2013** à **14:01**

bonjour rn bon voila, je suis citoyen tunisien avec une residence comunitaire espagnole , je suis venu sur la france pour recherche du trvail , alors j ai demande l autorization de deplacement au pret de service d emploi espagnole car j ai le chomage laba , alors selon l eta españole je peu avoire mon chomage ici,pour 3 mois y 6 comme maximome , le tempo que je trouve un travail , mais a mon arrive j ai contacte pole emploi alors il mem dise j ai pas le droit d insecrire ni de avoire mon chomage , alors ils mon conseille d aalle z demande une autorisation de travail au prefecture , j ete laba mais mon dit je doit cherche une visa longue dure de l embasade francaise on espagne , j ete laba , mais a l embasade me dise , j ai pas besoin de cette visa si j ai un contra de travail ici , mais le prefecture ne veule pas mem dise ce qu il faux exatememant pour pouvoire travaille ici , malgre que j ai presente un contra CDI , , j espere que quelquin peu m ide , merci y perdon pour mon françai c est pas tellemant

Par **MERo**, le **23/04/2013** à **19:22**

bonsoire je suis de nationalite espagnole, mais d'origine marocain, je tavaille avec mon employeure dpuis un ans, et maintenant son comptable me dit que j'ai pas le droit de travailler en france, et je doit demander une permission de travaille autant que je suis né au maroc et je suis pas d'origine européenne.je veut savoir ce que je doit faire?merci

Par **justapoke**, le **05/05/2013** à **13:34**

C'est contradictoire :rn - tu est de nationalité espagnolern - tu n'est pas d'origine européennernC'est soit l'un, soit l'autre, en France tu est d'origine européenne dès lors que tu est de nationalité espagnole.

Par **hich le roie**, le **26/05/2013** à **13:33**

bjr, je suis infirmier algerien,j'ai un visa touriste en espagne, ma question est; est ce que je peux travailler en france? (si je trouve un encadrement bien sur)avec un visa espagnol . merci

Par **marmouda**, le **03/06/2013** à **10:52**

bonjour voila je reside en espagne avec une carte de resident qui n'est pas europeenne et je voudrais savoir si je peux m'installer en france et circuler librement je suis mariée avec 3 enfants et mon conjoint est dans la meme situation est ce c'est possible et en plus j'ai de la

famille en france juste savoir les demarches à faire et si je prends l'avion en direction de france possible que je ne passe pas merci

Par **MERo**, le **03/06/2013** à **14:03**

bonjour vous pûvez voyager en toute l'union européenne mais juste comme touriste, par contre vous avez le droit juste a 3 mois, après vous devrez rentrez en espagne,et vous n'avez pas le droit de travailler en n'importe quel pays a part l'espagne,aprament vous pouvez reservez en avion sans aucun sousis.

Par **Leilu**, le **05/09/2013** à **18:15**

Bonjour à touse voila j'ai un ami qui a la nationalité espagnol et souhaiterai travailler en France comment faire et quel documents lui faudra t'il pour travailler merci

Par **diki47**, le **07/11/2013** à **21:33**

bonjour,je suis algérien et j'ai la résidence espagnol ,je voulez savoir si j'ai le droit de travaille en France car j'ai déjà travaille avec mon patron en deux reprise avec des contrat de deux mois et il ma propose un contrat CDI quesque je fait?et es que avec cette contrat je peux demande la résidence en France ou l'autorisation de travaille ? merci.

Par **mane59**, le **27/11/2013** à **00:53**

bsr suite avotre question je vous dit cher layla que votre marie peux travaille avec carte sejour espagnol de 5ans ou bien la nationnalité espagnol sinon il demande visa en espagne pour changer sa résidence vers la france slts

Par **nadium**, le **15/01/2014** à **21:03**

bonsoir a tous voila j ai une question je suis résidente espagnol avec une carte de 5ans sur ma carte de résidence il y a écrit de sue regiment comunitario de la union et je voudrais savoir si je peut également travailler en France si une personne et de la même situation pourra t elle m informer sil vous plait ses urgent cordialement

Par **toufi**, le **04/03/2014** à **22:40**

bonsoir nadiamrnen réponse a ta question je suis désoler de te dire que c est un possible .je suis gérant d entreprise et j ai un cousin qu il a exactement la même carte que toi j ai toute essayer avec lui (contrat de travail)impossible d avoir une autorisation de travail .

Par **aichabenhhsainmaord**, le **06/05/2014 à 17:24**

bonsoir á tout le monde je suis marocain et j'ai la carte communautaire permanente (10ans) j'aimerais bien savoir SVP ce qu'il faut pour tenir la carte de residence française avec droit au travail.merci a tous

Par **samu**, le **24/09/2014 à 12:21**

Bonjour nadiam,vous avez deja de nouveauté sur changement de carte comunitaire espagnol ici en france?nje suis dans la même situation..nquelles sont les solutions possible pour faire changer ce carte?nce question est plitot pour toutes les membres de cet forum.rnrnmerci on avancern

Par **CUCA**, le **05/04/2015 à 12:08**

Bonjour, est-il possible pour un ressortissant étranger et titulaire d'un permis de séjour en Espagne de venir travailler en France (un CDI lui est proposé dans un métier identifié "en tension"). En décembre son permis lui permettra de travailler dans toute l'union européenne sans aucun soucis. D'ici là (son CDI est censé commencer dès que possible) comment peut-il venir en France et travailler légalement sans que lui ou son futur employeur ne soit inquiété ? Je vous remercie de votre réponse